

Correspondance concernant la rédaction

Revue française
de droit administratif
Daloz, 11, rue Soufflot
75240 Paris Cedex 05
Tél. : (1) 40 51 54 54



Abonnements
(Joindre paiement à l'ordre de Daloz-
messageries aeriennes sur demande.)

Abonnement annuel partant
du 1^{er} numéro de l'année
6 n^{os} 1990
France et D.O.M. : 515 F
Etranger : 590 F

Administration et abonnements

Daloz, 35, rue Tournefort
75240 Paris Cedex 05
Tel. : (1) 40 51 54 54

Les abonnes qui, a la reception de ce numero,
constateront que la livraison precedente ne leur est
pas parvenue, sont priés d'en aviser le service des
abonnements sans délai, l'editeur ne pouvant garan-
tir pendant plus de 6 mois le service des numeros
manquants.

revue française de droit administratif

Table des matières

Biblioteca de la Corte Suprema	
N ^o de Orden	78.912
Ubicación	2-75

Continuité et convergence des jurisprudences constitutionnelle et administrative

A propos de la décision du Conseil constitutionnel n^o 89-268 DC du 29 décembre 1989, par Bruno GENEVOIS 143

Décentralisation de l'urbanisme et planification intercommunale : bilan et réflexions pour l'avenir

Présentation, par Patrick HOCREITÈRE 169

Renouveau de la planification urbaine, par Michel DELEBARRE 173

La révision du schéma directeur de la région Ile-de-France
Problèmes juridiques et perspectives, par Yves JEGOUZO 180

Les compétences limitées des districts urbains en matière d'élaboration des documents d'urbanisme,
par Bernard STIRN 188

(Concl. sur Cons. d'Ét., 10 mai 1989, *District de Reims c/ Commune de Saint-Brice-Courcelles*)

Rubriques

Biens et travaux

Les déclarations d'utilité publique et le pont de l'Île de Ré

1. La poursuite de travaux après annulation d'une déclaration d'utilité publique ne constitue pas une voie de fait, par Martine LAROQUE 191

[Concl. sur Trib. confl., 25 janv. 1988 (2 espèces),
— *Fondation Cousteau et autres c/ Société Bouygues*
— *Fondation Cousteau et autres c/ Président du conseil général et préfet de la Charente-Maritime*]

2. Une déclaration d'utilité publique différente dans son étendue du projet soumis à l'enquête est irrégulière, par Anne-Marie LEROY 198
(Concl. sur Cons. d'Ét., 8 mars 1989, *Département de la Charente-Maritime*)

Droits et libertés

Étude

Du droit à un procès équitable devant les juridictions administratives : l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'Homme du 24 octobre 1989, par Olivier DUGRIP et Frédéric SUDRE

203

Fonction publique

Jurisprudence

Mobilité au sein de la juridiction administrative du premier degré, par Éliane AYOUB (Note sous Cons. d'Ét., 11 juill. 1988, *Mme Marie Picard*)

224

Responsabilité

Jurisprudence

La responsabilité de la commune du fait des ouvrages d'un stade municipal, par Bernard STIRN (Concl. sur Cons. d'Ét., 15 févr. 1989, *M. Dechaume*)

231

Urbanisme

Élargissement du contrôle des plans d'occupation des sols?

1. Plans d'occupation des sols et décentralisation : vers le contrôle du « bilan », par Norbert CALDERARO

234

(Concl. sur Trib. adm. de Nice, 17 déc. 1987, *Mouvement niçois pour la défense des sites et du patrimoine et autres*)

2. L'application de l'article L. 121-10 du code de l'urbanisme et l'étendue du contrôle du juge sur le zonage des plans d'occupation des sols, par Jean QUINETTE

249

(A propos du jugement du Tribunal administratif de Nice, 23 déc. 1987, *M. René Delbos et Association G.A.D.S.E.C.A.*)

Droit administratif et droit communautaire

Étude

Réflexions sur le recours au droit comparé par la Cour de justice des Communautés européennes, par Yves GALMOT

255

Droit administratif et droit international

Actualité législative et réglementaire

par David RUZIÉ

263

Droit administratif et finances publiques

Le régime juridique des redevances perçues par les agences financières de bassin

1. Conclusions sur Conseil d'État, Section, 17 février 1989, *Association syndicale des arrosants du canal du Béal du moulin de Senas c/ Agence financière de bassin Rhône-Méditerranée-Corse*, par Bruno MARTIN-LAPRADE

271

2. Conclusions sur Conseil d'État, 2 octobre 1989, *Société Sociel c/ Agence financière de bassin Seine-Normandie*, par Marie-Dominique HAGELSTEEN

280

Actualité bibliographique

Les grandes décisions du Conseil constitutionnel (L. Favoreu et L. Philip), compte rendu par F. M.

287

Arrêts et avis récents du Conseil d'État

par Philippe TERNEYRE

Période du 15 janvier 1990 au 15 mars 1990

288

Tables

Alphabétique et chronologiques de textes et de jurisprudence

301

rfda 2

1990

Bimestrielle

6^e année

Mars-Avril

Pages 143-302

 **sirey**